

20 oct 2016 -13:31

Appartient à [Conseil des ministres du 20 octobre 2016](#)

Obligation d'assurance de la responsabilité décennale pour les architectes, les entrepreneurs et autres intervenants du secteur de la construction

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Kris Peeters et du ministre des Classes Moyennes, des Indépendants et des PME Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet visant à instaurer une obligation d'assurance de la responsabilité décennale pour les architectes, les entrepreneurs et les autres intervenants du secteur de la construction de travaux immobiliers.

L'avant-projet poursuit un double objectif :

- mettre fin à une discrimination relevée par la Cour constitutionnelle du fait que la loi n'obligeait que les architectes à contracter cette assurance. L'avant-projet étend désormais cette obligation aux autres parties intervenant dans l'acte de bâtir
- veiller à une meilleure régulation du marché de la construction et assurer une meilleure protection du maître de l'ouvrage et des intervenants à l'acte de bâtir entre eux.

L'assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelle des architectes ainsi que des autres professions intellectuelles du secteur de la construction fera l'objet d'un second avant-projet de loi.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité décennale des entrepreneurs, architectes et autres prestataires du secteur de la construction de travaux immobiliers, et portant modification à la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>